

Monsieur le Professeur Jérôme Salomon
Directeur général de la santé
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Paris, le 3 mars 2020

Objet : rectificatif souhaité

Monsieur le Directeur Général,

Nous faisons suite à l'épidémie due au virus COVID-19 sur le territoire national et en tant que professionnels de santé au contact de patients, nous souhaitons que soit diffusé un rectificatif auprès des ARS et des pharmaciens d'officine afin que notre profession puisse bénéficier de l'attribution de masques anti-projections.

A ce jour, n'étant pas inscrit sur la liste des professionnels autorisés, les biologistes médicaux ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs au contact des patients n'auront pas accès à ces masques.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre intervention,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de notre très haute considération.



François Blanchecotte
président du Syndicat des Biologistes